

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAN, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

EXAMENS

La période des examens sera bientôt close. Ni examinateurs, ni candidats n'en seront fâchés. Depuis si longtemps on réclame de toutes parts contre cette odieuse coutume qui veut que les examens les plus importants soient subis au plus fort de la chaleur, depuis si longtemps on voit les inconvénients du surmenage en plein été, qu'il semble bien que l'on devrait enfin se décider à avancer de deux mois la date des épreuves et d'un mois les vacances.

Mais il en est des dates comme du baccalauréat lui-même ; on ne réussit pas à tuer celui-ci, bien qu'il fasse le plus grand mal ; on ne réussira pas de longtemps encore à changer celles-là. Tout notre espoir, nous le mettons dans une réforme radicale qui substituera aux examens de fin d'année, actuellement imposés, des examens de passage, subis au commencement de l'année scolaire et permettant de juger au seuil même d'une nouvelle classe de l'aptitude des candidats à suivre le programme de cette classe. Pour l'enseignement supérieur, le baccalauréat serait remplacé par des épreuves attestant une préparation générale suffisante, épreuves dans lesquelles les professeurs des Universités jugeraient de la valeur de leurs futurs étudiants.

N'en est-il pas ainsi actuellement dans les concours d'admission aux Ecoles normales, primaires et supérieures ? Et les professeurs de ces écoles ne sont-ils pas tellement intéressés à avoir des élèves répondant à leurs exigences que le recrutement se fait d'ordinaire d'excellente façon.

On prétend que, pour réaliser cette réforme, il faut au préalable qu'une disposition législative intervienne : celle qui interdirait à tout établissement, public ou privé, de recevoir l'élève refusé à l'examen de passage dans un autre établissement, pour lui faire suivre les cours auxquels il n'a pas été admis dans ce dernier.

Peut-être cependant pourrait-on se dispenser de prendre une telle mesure. Que les établissements privés deviennent le refuge de ceux qui ne peuvent pas suivre les cours des établissements publics, et les parents qui auront des enfants intelligents se garderont bien de les y envoyer. L'Etat doit gagner la confiance des familles non en accusant des chiffres considérables d'élèves dans ses écoles, lycées et collèges ou facultés, mais en faisant de telle sorte qu'il n'y ait là que de bons, d'excellents élèves, une véritable élite intellectuelle.

Que l'on abandonne aux entreprises privées le soin des jeunes gens et des jeunes filles qui ne veulent ou ne peuvent pas travailler ; que l'Université n'ait que quelques valeurs et élimine toutes les non-valeurs. Alors, comme on verra que le sûr moyen, le seul moyen même de faire donner une instruction sérieuse aux enfants, c'est de les confier aux maisons de l'Etat, alors la prospérité renaîtra dans les établissements universitaires ; et, le vilain « bachot » ayant disparu, les examens de juillet n'étant plus qu'un mauvais souvenir, on s'apercevra que

l'on a fait quelque chose de bien pour la France.

G. L.

EN CHINE

Dépêche rassurante

Les dépêches rassurantes sur le sort des ministres pleuvent de Chine, le secrétaire privé de la légation chinoise à Londres communique aux journaux la dépêche suivante du fao tai Cheng, en date du 23 juillet (informations de Pékin 18 juillet) :

« Le Tsung-li-Yamen chargea Wen Jui, un sous-secrétaire du département, d'aller voir les ministres étrangers. Wen-Jui, les a tous trouvés saufs excepté le ministre allemand.

» Yung-Lu va adresser bientôt au trône la demande d'envoyer tous les ministres sous escorte à Tien-Tsin, dans l'espoir que les opérations seront bientôt arrêtées.

« Signé, Cheng ».

L'Exchange Telegram Company a reçu le télégramme suivant de sir Halliday McCartney, conseiller de la légation chinoise :

« Pékin. — Les légations sont sauvées, elles partiront incessamment pour Tien-Tsin ».

La Correspondance de Hambourg annonce que, d'après un télégramme de Londres reçu par une personnalité de Hambourg généralement bien informée, le personnel des légations est sain et sauf et s'est mis en route pour Tien-Tsin.

D'autre part, on mande de Washington que Cheng télégraphie au ministre de Chine à Washington, que les ministres étrangers seront envoyés sous escorte à Tien-Tsin. Le gouvernement impérial les a non-seulement protégés, mais il leur a fourni des vivres.

M. Pichon est vivant

Le ministre des affaires étrangères adresse aux journaux la communication suivante :

« Un télégramme de notre consul général à Shanghai, daté du 23 juillet, 6 h. 20, soir, arrivé à Paris, ce soir, à 9 h. 30, dit :

« Li-Hung-Chang vient de m'affirmer que M. Pichon est vivant. Il a consenti à lui transmettre un message de moi, pour lequel il demande une réponse dans les cinq jours ».

Au Transvaal

Résistance acharnée

Mmes Krüger, Botha et Lucas Meyer sont parmi les six cents femmes qui ont dû quitter Prétoria par ordre de lord Roberts ; elles sont arrivées à Barberton.

Deux cent cinquante prisonniers anglais sont arrivés à Machadodorp.

On s'est battu pendant trois jours et les Boers ont infligé de grosses pertes aux Anglais. A Derde-Poort, à l'est de Prétoria, ceux-ci ont eu quatre cents tués ; il y a eu des combats corps à corps, où les Boers ont donné des preuves d'un courage sans égal.

ACTUALITÉS

On verra dans nos « Informations », la mesure prise par M. le général André Ministre de la guerre au sujet de ce capitaine d'Epinal sur qui la vue du drapeau tricolore produit le même effet que la *mufla* sur le taureau. Ce capitaine aurait dit, et même crié de manière à être entendu de tous ses voisins, « que lui, ancien élève » des jésuites, ne laisserait pas arborer

une loque d'une sale République comme celle de M. Loubet ».

Le moindre défaut de ces paroles, si elles ont été réellement prononcées, c'est d'être d'une trivialité qui ne fait pas honneur à l'éducation reçue chez les Pères par cet ancien élève des jésuites. Ce qui est plus fâcheux, c'est que les journaux ennemis de l'armée s'emparent de cette diatribe pour en tirer toutes les conséquences que l'on devine.

« Voilà bien, s'écrient-ils, l'état d'âme de ces officiers qui ont grandi dans le mépris de nos institutions républicaines, et dans la haine de la liberté. On sent bien là l'empreinte donnée aux esprits dans les établissements d'instruction du P. Dulac, etc., etc... »

Et de là à généraliser un cas particulier, il n'y a qu'un pas, que les esprits simples ont vite franchi. On conclut que les officiers ont horreur du drapeau ; de ce drapeau à qui ils ont prêté serment, à l'ombre duquel ils ont combattu ou au moins manœuvré, devant qui ils ont reçu leurs galons ou leurs décorations... Est-il besoin de montrer qu'il est absurde de prêter de tels sentiments à notre corps d'officiers ; et que, si le capitaine d'Epinal est coupable de l'attitude qu'on lui reproche — l'enquête ouverte nous l'apprendra — son cas n'est qu'une malheureuse, déplorable et injustifiable exception ?

Moi j'aurais voulu que la presse qui fait profession de défendre l'armée, en risquant souvent de la compromettre par d'inutiles flagorneries, que la presse qui crie à la persécution si le Parlement fait mine de vouloir empêcher que les serviteurs de l'Etat se recrutent parmi les élèves des congréganistes, que la presse, en un mot, clérical et réactionnaire, vint nous dire ou que le grief dont on incrimine le capitaine d'Epinal est faux, ou que ce capitaine n'est pas un élève des jésuites, ou enfin que, dans tous les cas, elle réprovoie et condamne un acte et des paroles aussi inqualifiables.

Cette presse, en général, s'est tue. N'avait-elle rien à dire, ou attend-elle, pour se prononcer, le résultat de l'enquête ?

Nous aussi, nous attendons l'enquête ; nous l'espérons aussi minutieuse qu'impartiale. Et quant à moi, je préférerais apprendre que l'officier incriminé est un alcoolique ou un déséquilibré, ou bien qu'il avait attrapé le 14 juillet une insolation, plutôt que d'être obligé de le considérer comme un homme dont sa passion clérical a fait un mauvais Français.

P. B.

INFORMATIONS

M. Loubet et le conseil municipal

M. Loubet vient de refuser l'invitation que lui avait adressée le conseil municipal de Paris d'assister aux fêtes des sciences et des arts qui seront données les 31 juillet et le 7 août, dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

M. Loubet ayant su que les membres du gouvernement n'avaient pas été invités, il a purement et simplement décliné l'invitation du conseil municipal nationaliste de Paris.

Le Cas du Prince Henri d'Orléans

Le prince Henri d'Orléans, avait écrit au Président de la République pour demander à être attaché, à titre civil, comme géographe au corps expéditionnaire de Chine.

M. Loubet n'a pu que renvoyer la demande à ses ministres. Nous croyons savoir que cette demande ne sera pas accueillie.

Même s'il n'en eût pas été empêché par la loi, le gouvernement n'aurait pas accordé au prince Henri ce qu'il demande, car la situation sollicitée n'est justifiée par aucune compétence particulière.

Mais il y a plus, la loi du 22 juin 1886 s'oppose formellement à ce qu'une fonction quelconque, civile ou militaire, soit confiée au prince Henri d'Orléans. Cette loi, qui interdit le séjour en France aux chefs ou héritiers directs par rang de primogéniture, des familles ayant régné en France, renferme un article 4 qui dit textuellement :

« Les membres de familles ayant régné en France ne pourront entrer dans les armées de terre et de mer, ni exercer aucune fonction publique ni aucun mandat électif. »

Cette prohibition formelle s'applique directement au cas du prince Henri d'Orléans ; c'est ce que le gouvernement va notifier à ce dernier.

Juste répression

On se rappelle que le 14 juillet dernier, le capitaine Thiboulot avait fait arracher de la fenêtre de son appartement un drapeau français qui y avait été placé par son propriétaire. Il avait, à cette occasion prononcé des paroles outrageantes pour le drapeau et le gouvernement.

Le général Duchesne, commandant le 1^{er} corps d'armée, à la suite de l'enquête à laquelle a donné lieu l'incident d'Epinal a infligé soixante jours d'arrêt de forteresse au capitaine Thiboulot. En outre, le ministre de la guerre a décidé que le chef de corps sous les ordres duquel était placé le capitaine Thiboulot recevrait une autre affectation.

Le ministre estime qu'un incident comme celui d'Epinal ne se serait pas produit si le chef de corps avait su inspirer à ses subordonnés, comme c'est son devoir, cette conviction que toute incorrection de conduite et de langage serait sérieusement réprimée par lui.

Bons de l'Exposition

Le numéro 8,493, série 184, gagne 100 000 francs.

Le numéro 7,218, série 159, gagne 5,000 francs.

Le numéro 8,401, série 225, gagne 5,000 francs.

10 numéros gagnent chacun 1,000 fr.

100 numéros sont remboursables à 100 fr.

Un supplice Chinois

On lit dans l'Echo de Chine, journal français de Shanghai.

« Ces jours derniers, était exposé à la porte de la Cité un Chinois nommé Tchang.

» On croit généralement que c'est l'auteur de tous les brigandages commis au Poutong. Nous croyons savoir que ce n'est pas le vrai coupable, mais bien son frère cadet, qui se serait livré pour sauver son aîné, emprisonné dans la Cité et malade à la mort.

» Le misérable est enfermé dans une cage ajourée. La tête est encangnée dans la partie supérieure de la cage. L'homme doit rester constamment debout. Il repose sur un tas de briques et de tuiles, pendant deux ou trois jours encore on le nourrit et on l'exposera aux différentes portes de la Cité.

Après cette période on le laissera mourir de faim, et, pour lui rendre la mort plus horrible, on retirera peu à peu les pierres qui le soutiennent dans sa cage, jusqu'au moment où il sera entièrement suspendu

ans sa prison, son tombeau.

Une foule énorme est allée voir ce spectacle.

Tentative d'assassinat et suicide

Une triple tentative d'assassinat vient d'être commise à Carpentras.

Un nommé Raymond a tenté d'assassiner sa femme, sa belle-mère et un nommé Constantin, qu'il soupçonnait être l'amant de sa femme.

Raymond, qui, après sa tentative criminelle, s'est tiré deux coups de revolver, est à toute extrémité.

Quatre fillettes ensevelies

Un épouvantable accident vient d'arriver à Liège.

M. Watelet, cabaretier rue Sainte-Marguerite, voulait faire des modifications à son immeuble; à cet effet, il fallut démolir les étages supérieurs.

On avait commencé les travaux quand au premier coup de pioche, la toiture et le second étage s'écroulèrent, puis le premier céda également. Au rez-de-chaussée jouaient à ce moment quatre enfants: les petites Marthe, Bertha et Georgette Watelet âgées de 12, 8 et 5 ans. Elles étaient en compagnie d'une petite voisine, âgée de 8 ans Renée Simar. Ces quatre enfants furent ensevelies sous les décombres. On organisa aussitôt des secours, et l'on retira d'abord la petite Georgette, qui, protégée par un morceau de plancher, n'avait que des blessures peu graves, puis, on atteignit la petite Simar, qui fut retirée ayant une cuisse fracassée et la main écrasée. On la transporta immédiatement à l'hôpital. Une demi-heure après on retira Marthe, mais l'asphyxie avait fait son œuvre. Enfin on dégagna le corps de Bertha, également morte.

L'Etat de la petite Simar est désespéré.

CHRONIQUE LOCALE

Les fonds de subvention

Le *Journal Officiel*, promulgue la loi portant répartition des fonds de subvention alloués aux départements pour l'année 1901. Le montant attribué à notre département s'élève à la somme de 53.700 fr.

Médaille d'honneur

A l'occasion de la fête nationale, M. le ministre de l'Intérieur a décerné des médailles d'honneur aux cantonniers, Genries Baptiste, Fourniol Jean, Boissières Jean, Combalbert.

Conseil d'Arrondissement

Le conseil d'arrondissement de Cahors s'est réuni lundi 21 juillet pour la première partie de la session.

Etaient présents: MM. Costes, Valette, Pagès, Cayla, Gras, Combarieu et Conderc. Excusé: M. Valmary.

M. Veillon, secrétaire général, assistait à la séance.

On procède d'abord à l'élection du bureau.

Ont été nommés: président, M. Costes; secrétaire, M. Valette; M. Conderc, membre de la commission des permis de culture.

Le conseil examine ensuite les affaires suivantes:

La Fédération des sapeurs-pompiers de France demande l'exemption des treize jours pour les sapeurs-pompiers en exercice. — Avis favorable.

Contingents communaux. — La répartition faite par les conseils municipaux est adoptée.

Les vœux suivants sont ensuite émis: Vœu Gras et Pagès, tendant à ce que des congés soient accordés aux militaires de l'armée active pour les moissons et les vendanges, dans la mesure la plus large possible. — Adopté.

Vœu Cayla et Pagès, suppression de l'impôt foncier. — Adopté.

M. Pagès émet ensuite les trois vœux suivants:

1° Service de deux ans. — La durée du service de trois ans étant devenue fictive par suite des dispensés de tout ordre; que presque seuls les prolétaires font les trois années; qu'il est de l'intérêt de l'Etat d'alléger les charges militaires, vu la diminution du nombre de bras consacrés au travail, et le dépeuplement des campagnes, le conseil d'arrondissement demande que la durée du service militaire soit réduite à deux ans. — Adopté.

2° Hygiène sur les chemins de fer. — Le conseil d'arrondissement émet le vœu que M. le ministre des travaux publics veille à ce que les compagnies de chemins de fer mettent à exécution les opérations de désinfection des wagons ayant servi au transport des animaux, comme l'exigent les règlements. — Adopté.

3° Le conseil d'arrondissement émet le vœu que le chemin traversant la commune de Carnac-Rouffiac soit classé sans retard. — Adopté.

M. Conderc émet le vœu que la construction de la partie en lacune comprise entre Calvignac et Cajarc soit mise en adjudication. — Adopté.

Il propose, en outre, que l'étude des travaux de construction du chemin vicinal ordinaire n° 4, de Cénévière à Lugagnac, soit faite. — Adopté.

M. Gras demande que le dossier relatif à l'érection en commune des sections de Courbenac et d'Issudel soit présenté à la prochaine session. — Adopté.

La séance est levée à cinq heures.

Cour d'Assises du Lot

Voici la liste des jurés pour la session du 3 septembre, présidée par M. Valade-Gabert; MM.

Couzi Albert, agent-voyer à Vayrac. Dupuy Maurice, propriétaire à Montcléra. Goursat Léon, propriétaire à Creysse.

Lasserre Pierre, négociant à Espère. Nozières Camille, négociant à Figeac. Pezet Eugène, retraité à Earnagol. Delfour Joseph, propriétaire à Salgues (commune d'Alvignac).

Montbertrand Jean, au Bourg. Jauliac Toussaint, meunier à Saint-Cirgues, Lamothe Louis-Hilaire, notaire à Saint-Sezy. Delteil Antoine, maire à Cieurac.

Manhiabal Léon, sous-économe à Cahors. Depeyre Étienne, avocat à Cahors. Gase Jean, maire Gréalou, Lasserre Paul Charles, notaire à Frayssinet le Gourdonnais.

Lajugie Martin, négociant à Livernon. Duc Alexandre, retraité à Frayssinet le Gélât. Delpech Martin, propriétaire et maire à Pinsac.

Guitges Edmond, maire à St-Chamarand. Moussié Pierre, propriétaire à Lissac. Moulhiérat Ernest, agent-voyer à La Boule (Luzech).

Terrou Pierre, propriétaire à Lavergne. Morand Bernard, notaire à Gignac. Massip Louis Joseph, propriétaire à Sabadel. Capelle Martin, cultivateur à Brugel (commune de Cahus).

Firminhac Arthémis, propriétaire à la Poulou (commune de Cuzac). Foudeau Louis, boucher à Bretenoux. Orliac Michel, maître d'hôtel à Saint-Céré. Comte d'Hébraïl Louis-Léon, propriétaire à Vaquié (commune de Soturac).

Signard Frédéric-Hubert, notaire à La Boule (commune de Luzech). Claret Jean, maire à Concorès. Lacabanes Léon, horloger à Lacapelle-Marival.

Fonarnes Joseph, propriétaire à Figeac. Meulet Léopold, receveur d'enregistrement à Gramat. Dubosc Jules, cultivateur au château de Montplan (commune de Valprionde).

Robert Gaston, agent d'assurances à Cahors.

Jurés supplémentaires:

Arnaudet Julien, négociant à Cahors. Lambœuf Claude-Émile, commissaire de surveillance à Cahors. Toulouse Émile, architecte à Cahors. Miremende Jean-Adrien, inspecteur d'enregistrement à Cahors.

Fou furieux

Dans la nuit de mardi, vers une heure du matin, les habitants de la rue Nationale furent éveillés par les cris « au voleur, à l'assassin ».

Ces cris venaient de la maison habitée par le surnommé « Tambour », portefaix. Des voisins accoururent pour porter aide, mais au spectacle qui s'offrit à eux en ce moment, ils comprirent que « le Tambour » était fou.

En effet, celui-ci à grands coups de hache, brisait tout son pauvre mobilier, les portes, les fenêtres; tout volait en éclat dans la chambre.

Immédiatement prévenu, M. le commissaire de police aidé de deux agents, pénétra chez le pauvre fou qu'ils parvinrent à emmener à l'hospice.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 26 ET 29 JUILLET 1900

Allezro Militaire,	Karren.
Les Diamants de la Couronne, ouv.	Auber.
Orphée aux Enfers, fantaisie	Offenbach.
Gloire aux femmes, mazurka	Strobl.
La Fille du Tambour Major, fantaisie	Buot.
Sans Cervelle, polka	Auvray.

De 8 h. un quart à 9 h. et demie (*Allées Fénélon*)

Examens pour l'Ecole normale des garçons

20 candidats se sont présentés, 16 ont été admis à subir les épreuves orales:

MM. Aussel, Bachaud, Batut, Bonafoux, Crubillé, Foissac, Gibert, Lafargue, Lafourcade, Malavelle, Paulhac, Peloprat, Pons, Poulange, Soulinhac, Viers.

Les examens continuent.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 juillet 1900

Naissances

Langlès, Marie-Jeanne, Marcelle.

Mariages

Troussel, Léon, commis d'architecte et Vinel, Berthe, robeuse.

Cat, Louis-Antoine, typographe et Parra, Marguerite-Marie, tailleur en robes.

Dépôt de glace

Le dépôt de Glace de Cahors (Usine de Coty), sera tenu pour la vente au détail par M^{lle} Imbert dépositaire de journaux, Boulevard Gambetta.

Arrondissement de Cahors

CONCOTS. — *Comice Agricole des ba plateaux du Quercy.* — Un Concours d'animaux reproducteurs de la race ovine des causses du Lot aura lieu à concots le dimanche 12 août 1900.

Il est ouvert entre tous les agriculteurs des cantons de Lalbenque, de Limogne et de Saint Géry.

L'Etat accorde une subvention de 400 fr.

Le département une subvention de 400 fr.

Le concours aura lieu à Concots le dimanche 12 août. Les animaux devront être rendus sur la place de la mairie, à huit heures du matin.

Les primes seront accordées aux catégories ci-dessous désignées et réparties de la manière suivante:

1^{re} Catégorie. — *Agneaux*

1^{re} Sous-catégorie. — Mâles (exposés isolément), 8 prix: 126 fr.

2^e Sous-catégorie. — Femelles (Lots de 5 têtes), 8 prix: 103 fr.

2^e Catégorie. — *Antenais*

1^{re} Sous-catégorie. — Mâles (exposés isolément), 8 prix: 220 fr.

2^e Sous-catégorie. — Femelles (Lots de 5 têtes), 8 prix: 125 fr.

3^e Catégorie. — *Animaux de 2 à 4 ans faits*

1^{re} Sous-catégorie. — Mâles (exposés isolément) 8 prix: 125 fr.

2^e Sous-catégorie. — Femelles (Lots de 5 têtes), 8 prix: 101 fr.

Une médaille d'argent, offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, sera décernée au 1^{er} prix des antenais mâles.

Une médaille de bronze, offerte par M. le Ministre de l'Agriculture, sera également

FEUILLETON DU « du Journal Lot 105 »

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XXIII

LES BONNES ŒUVRES DU DOCTEUR

Je sais que Henry vous aime toujours; il vous appelle continuellement dans son délire.

Je vais parler à papa, vous le verrez ce soir. Que de douleurs inutiles dans ce monde!

Elle passa son bras autour de la taille d'Agnès et l'entraîna vers la maison.

Avant d'y arriver, un gros chien monta en bondissant et en aboyant l'avenue, et les rejoignit.

— Tiens-toi tranquille, *Tigre!* dit Kate en s'arrêtant. Attendons le maître de *Tigre*, Agnès.

Le maître de *Tigre* ne se fit pas attendre; d'un coup d'œil il comprit tout.

Il souleva son chapeau en souriant doucement.

— Bonsoir, mademoiselle Danton; bonsoir, madame. Je vois que vous vous comprenez toutes deux.

— Mon frère, nous tous, nous vous devons une reconnaissance sans bornes, dit Kate gravement, et Agnès déclare que vous êtes un

saint.

— Rien de plus vrai. Le monde finira par rendre justice à mon mérite infini. L'histoire d'Agnès vous a bien étonnée, mademoiselle Danton?

— Beaucoup. Nous allons en informer papa, vous viendrez avec nous, docteur?

— Oui, si madame promet de ne pas chanter mes louanges de façon à me faire rougir. Ménagez-moi, Agnès, vous n'avez aucune idée de ma modestie.

Tout en parlant, il ouvrit la porte de la maison, et entra derrière les deux jeunes filles.

La porte du salon était entrebâillée, mais il n'y avait dans cet appartement princier qu'Evelyne et son professeur.

— Allons dans la salle à manger, dit Kate le dîner approche nous trouverons quelqu'un. Le docteur descendit l'escalier quatre à quatre, suivi plus dignement par ses deux compagnes.

Grace, assise près de la table et lisant à la lumière de la lampe, était seule.

L'entrée bruyante de son frère lui fit lever la tête avec étonnement.

— Où est papa?

— Dans la chambre d'Henry.

— Alors attendez-moi ici, docteur, avec Agnès; je vais aller le prévenir. Elle monta légèrement et entra dans la chambre de son frère.

A la lueur de la lampe, couverte d'un abat-jour, elle vit son père assis près de son fils et causant avec lui.

Le malade était encore très faible, mais il n'y avait plus de délire.

— Tu es mieux, Henry, n'est-ce pas? demanda Kate en se baissant pour l'embrasser; papa peut te quitter pendant une demi-heure, n'est-ce pas?

Il répondit par un faible sourire; il n'avait pas la force de parler.

Mlle Danton appela Ogden, en faction dans une autre chambre, lui confia le malade, et emmena son père.

— Qu'y a-t-il mon enfant? demanda le capitaine. Il y a tout un monde de révélations sur ta figure.

Kate croisa les mains sur les bras de son père et le regarda de ses grands yeux profonds.

— Il nous arrive la chose la plus incroyable, papa. C'est tout un roman. Qui est ici, penses-tu?

— Qui?... Bien sûr, ce n'est pas Rose?

Rose?... Oh! non! répondit Kate très tranquillement: Tu ne devinerais jamais. La femme d'Henry?

— Comment?

— Papa! Le pauvre Henry a commis une terrible erreur. Elle est innocente. Le docteur Frank connaît toute l'histoire et c'est lui qui a sauvé le jeune homme sur lequel Henry avait tiré. C'est Agnès Darling, papa. N'est-ce pas la chose la plus extraordinaire que tu aies jamais entendue?

Ils étaient arrivés à la porte de la salle, et le capitaine Danton, absolument stupéfié, promenait son regard de l'un à l'autre.

— Au nom du Ciel! s'écria-t-il, que signifie tout ceci? Explique-toi Kate!

Mlle Danton se mit à rire de l'air ahuri de son père.

— Assieds-toi, papa, et je vais tout te raconter. Voici:

Elle approcha un fauteuil et le fit asseoir; puis, appuyée sur le dossier, elle répéta de sa voix douce et claire l'histoire d'Agnès Darling.

Le capitaine et sa femme restaient écrasés de surprise tandis qu'Agnès, la figure dans ses mains, sanglotait dans son fauteuil.

— Grand Dieu! s'écria le capitaine; puis-je en croire mes oreilles? Agnès Darling, la femme d'Henry!

— Oui, capitaine, dit Frank; c'est la femme de votre fils; sa femme innocente et calomniée. Crosby, se croyant à l'heure de la mort, a déclaré solennellement, en présence d'un prêtre, la pureté et la fidélité de la malheureuse enfant. C'était toute une machination de Furniss. J'ai, dans ma poche, le serment écrit et signé de William Crosby. Il vit et est marié à la jeune fille dont il parlait lorsque votre fils a tiré sur lui. J'espère, et je crois que vous recevrez cette pauvre enfant et que vous la rendrez à son mari; car, je suis aussi convaincu de son innocence que je le suis de ma propre existence.

— La recevoir! s'écria le capitaine les yeux pleins de larmes; mais très certainement et de tout mon cœur.

(A suivre.)

décernée au 1^{er} prix des mâles de 2 à 4 ans faits.

Le Jury pourra réserver certains prix, faire des virements et créer des prix supplémentaires.

Pour les dispositions générales consulter les affiches.

LUZÉCH. — *Noyé* — Le fils de l'éclésiastique de Saint-Marc, âgé de douze ans, s'est noyé dimanche soir dans le Lot, en prenant un bain, dans les circonstances suivantes :

Disons d'abord que le mari de la malheureuse éclésiastique de Saint-Marc s'est noyé dans le Lot il y a trois ans, et qu'elle avait le pressentiment qu'un pareil accident arriverait à son fils Achille.

Aussi, dimanche au soir, elle était allée avec lui au bain, mais elle l'avait attaché avec un cordelin pour qu'il n'aille pas au large.

A un moment donné survint le sieur M..., de Luzéché, qui voulait aussi prendre un bain et commençait à se déshabiller devant l'éclésiastique. Celle-ci pria M... d'attendre pour se déshabiller qu'elle soit partie; et son fils ayant témoigné le désir de rester encore au bain, le sieur M... dit à l'éclésiastique : « Je sais nager, vous pouvez me laisser votre enfant, je me charge de veiller sur lui ». Il dit à cet enfant qu'il pouvait enlever la corde et se livrer sans crainte aux exercices de la nage.

L'éclésiastique se laissa convaincre, laissa son enfant sous la surveillance du sieur M... et partit.

Un instant après son départ, cet enfant, enhardi par la présence du sieur M..., se laissa aller au large. A un moment donné, le sable qu'il avait sous les pieds faisant défaut, cet enfant cria au : « Au secours ! ».

Le sieur M... fit, paraît-il, des efforts pour lui porter secours, mais il ne put le sauver, bien que l'eau ne fut pas très profonde et bien qu'il n'y eût à cet endroit aucun courant dangereux.

L'éclésiastique était à peine arrivée chez elle lorsqu'on lui apprit le nouveau malheur qui la frappait.

L'enfant, retiré de l'eau un quart d'heure après, ne put être rappelé à la vie malgré tous les soins que lui prodiguèrent le docteur de Luzéché et le pharmacien, qui étaient accourus sur les lieux.

PUY-L'ÉVEQUE. — La distribution solennelle des prix aux élèves de notre cours complémentaires sera faite dimanche prochain, 29 courant, à 4 heures du soir, sous la présidence de M. Fournier proviseur du Lycée Gambetta, officier de l'Instruction publique.

Tous les amis de l'enseignement laïque sont priés de vouloir assister à cette petite fête scolaire.

GREGOLS. — *Orage* — Le 21, vers six heures du soir, un orage accompagné de grêle s'est abattu sur une partie de la commune de Grégols, et notamment sur la plaine où passe le ruisseau du Bournac, et la partie du Causse dit Trégoux. Le tabac est

presque tout perdu, la vigne a beaucoup souffert, le blé qui n'était pas coupé, a été complètement haché, et les propriétaires sont dans la désolation.

Un charretier qui se trouvait en chemin sur la route de Grégols à Concots, a été obligé de couvrir la tête de son cheval, et lui de se mettre sous la charrette, tant les grêlons étaient gros et nombreux.

St MICHEL (Commune de Cours). — On nous écrit : Le nommé Combet Sylvain âgé de 17 ans né à St-Michel (Cours) partait de chez ses parents au commencement du mois courant pour aller moissonner.

Il a été vu les premiers jours près Montpezat; depuis cette époque aucun de ses camarades n'a plus entendu parler de lui.

Avait-il été victime d'un accident? C'est ce que l'on se demande avec inquiétude.

C'est un jeune homme très doux, de taille ordinaire; au cas où quelqu'un pourrait donner des renseignements complets, prière d'écrire à M. le maire de Cours, par Vers, (Lot), qui en informerait ses parents qui sont dans la désolation.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Au Tribunal.* — Une loi en date du 13 avril 1900, définitivement adoptée par les Chambres avant leur séparation, porte allocation d'un traitement de 1,500 fr. à cent juges suppléants, appartenant à des tribunaux qui seraient désignés administrativement. Le tableau des tribunaux ainsi favorisés vient d'être dressé par le Conseil d'Etat et publié à l'Officiel. Des trois tribunaux du département, celui de Figeac est le seul qui y figure.

SAINT-CÉRÉ. — *Noyé.* — Le nommé Lascoux, âgé de vingt-deux ans, domestique chez M. le docteur Darnis, s'est noyé lundi dans la Bave, près la passerelle de Bardet. Il était quatre heures, le malheureux venait de goûter avec ses parents lorsqu'il commit la fatale imprudence d'aller se baigner.

Une cinquantaine de gamins qui prenaient leurs ébats dans la rivière, non loin de lui, furent impuissants à lui porter secours. Quant on le retira de l'eau ce n'était plus qu'un cadavre, et le docteur Darnis, appelé en toute hâte, ne put que constater le décès.

SAINT-CÉRÉ. — *Foire du 25 juillet.* — Comme la plupart des foires d'été, celle du 25 juillet a été peu importante, beaucoup de gens étant retenus à la campagne par les moissons.

Sous la halle, le froment s'est vendu de 11 à 12 fr. le sac (80 kilos); l'avoine, 5 fr. 50 et 6 fr. 50; le maïs, 10 et 11 fr.; le sarrasin, 7 fr. 50 et 8 fr.; les fèves, 13 et 14 fr.

Les veaux amenés sur le marché ont trouvé preneur à des prix variant de 50 à 80 cent. le kilo; les moutons, de 15 à 20 fr. la pièce; les porcelets, de 15 à

20 fr. la pièce; les bœufs gras de 28 à 30 fr. les 50 kilos; les bœufs d'attelage, de 300 à 600 fr. la paire.

Concours agricole. — Le concours annuel de bœufs d'attelage, organisé par le Comice agricole de Saint-Céré et des cantons limitrophes, a eu lieu le 23 juillet. Les prix suivants ont été décernés aux exposants :

Première catégorie : 1^{er} prix, Darnis, à Bono 2^e prix, Dauzier, à Presque.

Deuxième catégorie : 1^{er} prix, Antoine Lavinal, à Rueyres; 2^e prix, Hippolyte Pestel, à Saint-Michel-Loubéjou.

Troisième catégorie : 1^{er} prix, Bayonno à Saint-Martin; 2^e prix, Philippe Bonnal, à Belmont.

BAGNAC. — *Vol.* — Ces jours derniers un vol de neuf poulets a été commis au préjudice de M. Belvezet, propriétaire à la Baldinie. Ce dernier, qui avait des soupçons sur une voisine, en avisa le garde champêtre, qui procéda à une perquisition et dressa procès-verbal contre la dame L... auteure de cette soustraction. La gendarmerie s'est transportée sur les lieux pour supplément d'enquête.

CAJARC. — *Instruction publique.* — M. le Maire de Cajarc vient de recevoir du ministre de l'Instruction publique deux magnifiques volumes pour être donnés en prix aux élèves les plus méritants de nos écoles laïques.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

LES HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues; mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'**Elixir de Virgine**, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Cacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50, franco.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

- Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- M^{me} CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.



Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oïdium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 O/O de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 O/O et 5 O/O de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 O/O sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

DEUXIÈME PARTIE

X

LA PETITE REINE

Il réprima encore toute idée de résistance et se laissa conduire par Baroni hors du bruit des voitures, hors de la lueur des reverbères, dans une étroite et sombre rue adjacente.

Il suivait passivement, car cet homme se fiait à son honneur.

Dans l'obscurité se tenaient trois personnes qu'on apercevait au loin dans l'ombre des maisons; l'une était un huissier du Staats-Procurator, auprès duquel se tenait le commissaire de police du district; la troisième était un agent de police anglais.

Avant qu'il les eût aperçus, leurs mains se posèrent sur ses épaules et le contact glacé de l'acier se fit sentir à ses poignets.

Le juif l'avait trahi et le faisait arrêter en pleine rue.

Aussitôt comme le bruit d'une carabine réveillée le tigre assoupi toute la vie et toute l'âme qu'il y avait en lui se révoltèrent lorsque les menottes entourèrent ses bras de leur étreinte glaciale.

En un instant, tout le sang impétueux, tout l'orgueil de sa race, tout l'honneur du soldat s'enflamma et bouillonna dans ses veines.

Engagé par sa parole, il eût été fidèle à son serment; trompé, les liens de sa promesse se trouvèrent déliés d'eux-mêmes et il n'eut plus d'autre pensée, d'autre désir que de suivre les impulsions du lion, les instincts chevaleresques, la résolution arrêtée de perdre la vie plutôt que la liberté de se défendre en soldat et en gentilhomme.

Tout ce dont il se souvenait c'est qu'il combattait jusqu'à la mort plutôt que d'être pris vivant; qu'on le tuera là, à la lueur des étoiles, plutôt que de le conduire comme un criminel sous les yeux de la foule.

Avec toute la force que cachait l'élégante langueur de ses habitudes et avec l'habileté qu'il avait acquise dans sa jeunesse à Eton, dans tous les exercices du corps, il dégacha ses poignets avant que la chaîne d'acier eût été fermée; puis, d'un simple mouvement du bras gauche, il jeta comme un bœuf l'agent de police à terre; celui-ci tomba avec un bruit terrible qui retentit dans le silence de la nuit comme la chute d'une lourde pièce de bois; s'élançant ensuite sur l'huissier, rapide comme l'éclair, il arracha les menottes des mains, et, en luttant avec lui, il se trouva engagé pendant une seconde dans cette lutte corps à corps, la dernière, celle à laquelle on n'a recours que lorsque les combattants luttent pour la vie ou la mort.

L'Allemand était un homme corpulent et solidement bâti, mais l'habileté de Cecil était

plus déliée et plus maîtresse d'elle-même.

Ses membres longs, minces, délicats, semblaient s'enrouler et se tordre autour des membres massifs de son antagoniste comme les anneaux d'un serpent; ils se balançaient et roulaient de côté et d'autre sur le pavé, tandis que la voix aigüe et perçante de Baroni remplissait la nuit de ses cris.

La pression des bras robustes de son adversaire l'étreignait comme un étau au point que ses côtes semblaient céder et se briser sous cette étreinte oppressante, sous cette force de fer; mais le désespoir lui donnait de l'énergie, le sang des Royallieu qui ne connaissait pas la défaite, s'était éveillé enfin pour la première fois dans son insouciance existence; son adresse et ses nerfs prirent le dessus et par un dernier effort il se dégagna de l'étreinte de l'huissier et l'éleva au-dessus de sa tête sans avoir jamais su comment, comme il aurait enlevé une bûche de bois, il le lança dans le rayon de lune qui filtrait obliquement à travers les toits pointus de la ruelle tortueuse.

Les cris de Baroni avaient déjà été entendus; une foule, attirée par ses appels désespérés, s'empressait d'accourir vers le théâtre du tumulte.

Le juif eut la présence d'esprit de donner comme explication que Bertie était un croupier qu'on avait surpris trichant et qui s'était enfui; cela suffit pour enflammer la populace contre le fugitif.

Cecil jeta un regard autour de lui, un regard pareil à celui d'un cerf royal, lorsque les chiens s'acharnent autour de lui et que les

crocs s'enfoncent déjà dans sa gorge; puis avec l'agilité d'un daim, il s'élança dans les ténèbres de la ruelle sinieuse, avec la rapidité qui plus d'une fois l'avait rendu victorieux aux courses à pied sur les vieilles prairies d'Eton.

Il n'y avait guère d'hommes au service de la Reine qui pussent rivaliser avec lui de souplesse et d'énergie à supporter la fatigue de tous les genres de sport; les divertissements d'athlètes de tant d'heures heureuses l'avaient bien préparé à la lutte qu'il fallait engager pour se tirer d'affaire dans la terrible extrémité où il se trouvait en ce moment.

La fuite... ce mot lui traversa l'esprit avec un sentiment de dégoût.

La fuite... le refuge des lâches, la dernière ressource du coupable.

Dans ce moment d'angoisse, il aurait désiré qu'on lui envoyât une balle dans la tête pendant qu'il courait, plutôt que de le réduire à cela.

La fuite... il se trouvait lâche et coupable de fuir... de fuir tant de belles choses, tant d'heures heureuses, l'amitié et la bienveillance des hommes, la réputation de son antique race, le sourire des femmes qui l'aimaient tout ce que les hommes appellent l'honneur; fuir pour laisser son nom deshonoré dans l'armée qu'il adorait; fuir pour obliger son ami le plus cher à le croire tombé si bas dans les profondeurs de la plus infâme bassesse, flétri à jamais de la honte d'un criminel; par son propre fait, de ses propres mains.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
SERVICE D'ÉTÉ (AU 8 JUIN 1900)

		17	5	23(1)	35	1125-1127
		EXPRESS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	EXPRESS	EXPRESS 1 ^{re} classe	DIRECT 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes	OMNIBUS 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e classes
PARIS	départ.	3 10s.	10 ^h 31 ^m	9 5s.	11 15s.	—
LIMOGES	arrivée.	1 50 ^m	4 40	3 10	9 2 ^m	—
	départ.	3 31	4 46	3 18	9 29	—
BRIVE	arrivée.	6 36	6 34 ^m	4 57	midi 32 ^m	—
	départ.	6 45	7 1	5 5	1 »	7 ^h 11 soir
Gignac-Cressensac	arrivée.	7 20	—	—	1 38	7 49
	départ.	7 40	7 37	5 44	1 59	8 10
SOULLAC	arrivée.	7 45	7 38	5 47	2 3	8 18
	départ.	7 52	—	—	2 10	8 25
CAZOULÈS	arrivée.	7 53	—	—	2 11	8 27
	départ.	8 9	—	—	2 26	8 42
Lamothe-Fénéol	arrivée.	8 19	—	—	2 37	8 53
	départ.	8 31	8 3	6 15	2 50	9 6
GOURDON	arrivée.	8 40	—	—	3 »	9 16
	départ.	8 51	—	—	3 12	9 28
Déagnac	arrivée.	9 2	—	—	3 24	9 40
	départ.	9 13	—	—	3 35	9 51
Thédirac-Peyrilles	arrivée.	9 22	—	—	3 45	10 1
	départ.	9 32	8 39	6 54	3 56	10 12 soir
CAHORS	arrivée.	Exp. 9 41	8 45	7 3	4 5	7 30
	départ.	9 51	—	—	4 16	7 42
Sept-Ponts	arrivée.	10 5	—	—	4 32	7 59
	départ.	10 12	—	—	4 40	8 8
Cieurac	arrivée.	10 45	9 23	7 45	5 15	8 45
	départ.	11 19	9 47	8 10	5 55	9 27
MONTAUBAN	arrivée.	12 14s.	10 35s.	8 59 ^m	7 51 ^m	—

(1) Le train EXPRESS 23 qui part de Paris à 9 h. 5. prend des voyageurs de 2^e et 3^ecl. en provenance de Paris et à destination des au-delà de Brive. (Brive exclu).

		140 (1)	16	1140-1128	1132	4 (2)	1126	1136	40
		EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE	d.	1 »	3 43	3 18 ^m	5 45 s.	8 ^h 40 ^m	—	9 ^h 13 ^m	5 30 s.
MONTAUBAN	d.	1 50	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 25 ^m
Caussade	d.	—	4 1	5 12	8 11	—	—	11 33	8 6
Labenque	d.	—	—	5 53	8 52	—	—	midi 13	8 48
Cieurac	d.	—	—	6 2	9 1	—	—	midi 22	8 57
Sept-Ponts	d.	—	—	6 14	9 13	—	—	midi 34	9 9
CAHORS	arr.	2 46	4 38	6 22	9 21	10 30	—	midi 42	9 17
	dép.	2 50	4 48	6 40	9 28	10 38	—	—	9 36
Espère	d.	—	—	6 53	—	—	5 57	—	9 48
St-Denis-Catus	d.	—	—	7 7	—	—	6 11	—	10 1
Thédirac-Peyril.	d.	—	—	7 21	—	—	6 25	—	10 14
Déagnac	d.	—	—	7 30	—	—	6 41	—	10 23
Saint-Clair	d.	—	—	7 40	—	—	6 59	—	10 32
GOURDON	d.	—	5 30	7 55	10 25	—	7 17	—	10 45
Nozac	d.	—	—	8 4	—	—	7 26	—	10 53
Lamothe-Fénéol	d.	—	—	8 13	—	—	7 36	—	11 2
CAZOULÈS	d.	—	—	8 25	—	—	7 48	—	11 14
	a.	3 48	5 51	8 34	10 53	11 41	7 49	—	11 15
SOULLAC	d.	3 49	5 55	8 39	10 57	11 42	7 57	—	11 22
Gignac-Cressensac	d.	—	—	9 9	—	—	8 7	—	11 25
BRIVE	d.	4 25	6 31	9 44	11 48	12 20	8 37	—	11 51
	a.	4 30	7 »	—	12 2 ^m	12 29	9 11 ^m	—	midi 23
PARIS	arrivée.	11 57s	4 37 ^m	—	8 35 ^m	9 25 ^m	—	—	midi 50

(1) Le train 140 ne prend que des voyageurs de 1^{re} classe; il prend exceptionnellement les voyageurs porteurs d'un billet comportant un trajet simple d'au moins 400 Kil. en 2^e classe et 500 Kil. en 3^e classe.
(2) Le train 4 prend des voyageurs de 2^e classe des au-delà de Limoges (vers Toulouse) pour Paris et des voyageurs de 3^e classe des au-delà de Brive (vers Toulouse) pour Paris.

De CAHORS à LIBOS		De LIBOS à CAHORS	
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste
CAHORS - D.	6 ^h 53	12 ^h 50	6 ^h 30
Mercureux	6 10	1 4	6 44
Arrêt Douelle	6 23	1 14	6 48
Parnac	6 30	1 14	6 55
Luzzech	6 36	1 20	7 2
Castelfranc	6 49	1 32	7 45
Arrêt Prayssac	6 52	1 32	7 48
Puy-l'Évêque	7 1	1 42	7 28
Duravel	7 8	1 49	7 35
Sotrac-Touzac	7 16	1 57	7 43
Fumel	7 25	2 6	7 53
LIBOS - A.	7 31	2 12	7 59
PARIS - Arr.	11 19 s.	4 37	8 35 m

De CAHORS à CAPDENAC		De CAPDENAC à CAHORS	
Omnibus	Poste	Omnibus	Poste
CAHORS - D.	7 ^h 30	1 ^h 27	6 ^h 27
Cabessut, halte	7 35	1 37	6 36
Arcambal	7 43	1 47	6 46
Vers	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry	8 1	2 4	7 2
Conduché	8 14	2 17	7 14
St-Géry, halte	8 21	2 24	7 20
St-Martin-Lab.	8 33	2 33	7 28
Calviac, halte	8 41	2 41	7 35
Cajarc	8 55	2 55	7 47
Montbrun, halte	9 6	3 6	7 57
Toirac	9 16	3 16	8 6
Lamadaine	9 29	3 29	8 18
CAPDENAC - A.	9 41	3 41	8 30

Bibliographie

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 30 (26 Juillet 1900).

1° L'Alpinisme au Spitzberg. — Les Ascensions Sir Martin Conway, adapté par M. Charles Rabot.

2° A travers le monde : Au Maroc. — Tanger, par Jules Huret. — Aux Indes occidentales. La Martinique. — Le Roc du Diamant, vaisseau de S.-M. — Arrivée à Saint-Pierre. — Désenchantement. — Impressions de la Martinique.

3° Questions politiques et diplomatiques : Les Causes du soulèvement chinois.

4° Liars et Cartes.

5° Les Revues Étrangères : Les Tergiversations de l'Angleterre en Chine (Nineteenth century, Londres). — L'Ancienne Mer intérieure du Haut Congo (Le Mouvement géographique, Bruxelles).

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1413^e livraison (26 Juillet 1900).
Jeanne la Rousse, par le Commandant Stany.

— L'Exposition universelle de 1900 : Le Palais du Costume, par Augusta Latouche ; Les Palais des Nations étrangères : Allemagne, Espagne, par Th. Lally ; La Salle Pasteur, par H. Norval. — Les Plantes carnivores, par Cyrille de Lamarque.

Abonnements : France, un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 26 Juillet 1900.

Vos Nacla : Chronique. — Albert Delvallé : La Cloche. — P. Vigné d'Ostou : Le Pont d'Amour (suite). — Pierre Sales : Fille de Prince (suite). — Capitaine Darrit : L'invasion noire (suite). — Comte Léon Tolstoï : Résurrection (suite). — Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite).

Vos Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

La Librairie GARNIER Frères, 6, rue des Saints-Pères, Paris, vient de publier, d'après les documents les plus récents et les plus autorisés, une carte physique et politique de l'empire Chinois. Editée en couleurs et encadrée de plusieurs cartouches partiels (Plan de Pékin, Rivière de Pékin

Formose, etc.). Cette carte dont les événements actuels augmentent l'intérêt, est signée du géographe Léonville.
1° 1 feuille grand colombier 1 fr.
2° Carte Chine et Japon 0.50

GRANDE CARTE DE CHINE

En présence de la situation exceptionnellement grave, qui a provoqué en Extrême-Orient l'intervention des puissances européennes, et dans l'attente des événements qui se préparent, l'attention publique s'est toute entière portée vers la **Chine**.

Pour suivre les opérations, dont les premières phases se sont déroulées autour de *Tients-Tsin, Ta-Kou et T'he-Fou* une carte de Celeste Empire est indispensable. Aussi bien nous faisons nous un devoir de signaler à nos lecteurs la magnifique **Carte de la Chine** physique, politique et administrative que vient d'éditer, en prévision de la guerre, l'éditeur **A. Taride** d'après les documents les plus récents.

Cette carte s'étend du *Turkestan* à la mer *Jaune* et de *l'Asie Russe* à *l'Inde* et à *l'Indo-Chine*, avec, dans chacune des 18 provinces, les indications géographiques les plus complètes et les plus minutieuses.

Conçue dans une formule claire, d'un format pratique 55x70, tirée en couleurs, elle est appelée au plus grand succès. Son prix sous couverture est de 0 fr. 50 ; franco 0 fr. 60.

En vente chez tous les libraires et chez **A. Taride** éditeur, 18-20, boulevard Saint Denis, Paris. Joindre le montant en timbres poste à la commande.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 56, à Paris

LA
MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FEMELLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4°
PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1° Quatre pages de plus. 2° Une gravure colorisée sur la première page de chaque numéro. 3° Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés **24 patrons décopés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

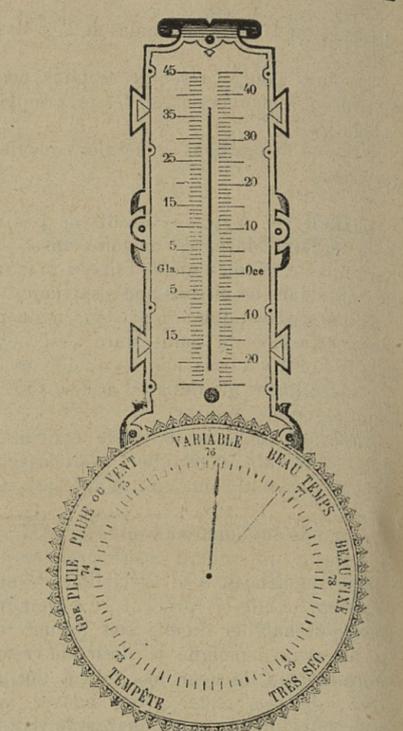
Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

Le Pince-Nez Electro-Médical
CONSERVE LA VUE. — DISSIPE LES NÉURALGIES
SEULE MAISON DE VENTE POUR LE GROS ET DÉTAIL
RIGAL BEDUÉ « Aux 2 Sai-sons »
2 Rue de la Liberté 2 Cahors.



Température minima du jour : 22.
Id. maxima de la veille : 34.5
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART
J. VALDIGUIÉ
5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors
ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900
MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc. par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle
Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour
CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUTS PROCÉDÉS

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle.

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Le propriétaire-gérant : A. COUCLANT.

EAUX MINÉRALES DE CRANSAC (AVEYRON)

Établissement de Bains, Bains russes, Douches et Hydrothérapie de 1^{er} Ordre

Sources ROQUES, seules approuvées par l'Académie de Médecine (Décret Ministériel, 29 juin 1893)

(Eaux calcaréo-sulfatées magnésiennes, chlorurées) purgatives, diurétiques, dépuratives. Souveraines dans les affections du foie, des reins et du tube digestif. Efficaces dans les cas de fièvres rebelles, paludéennes, intermittentes contractées aux colonies.

ÉTUVES NATURELLES, seules en Europe, alimentées par les émanations caloriques et sulfureuses de la montagne embrasée.

Incomparables, combinées avec les eaux en boisson, dans le traitement du rhumatisme de toute sorte, névralgies, goutte, etc.

Hôtel thermal (HOTEL ROQUES), dans le parc des sources, table d'hôte depuis 4 francs par jour chambre comprise, casino-théâtre, promenades, excursions.

Expéditions toute l'année par caisse, 60 centimes le litre, en bonbonne, 40 centimes. — L. ROQUES, Directeur.

SAISON 1^{er} JUILLET 30 SEPTEMBRE